

Appel ou non d'une décision du juge des enfants

Par roussette, le 01/01/2020 à 13:23
Bonjour,
Une travailleuse sociale a conclu pour un enfant à une situation d'enfant en danger à partir d'éléments totalement infondés.
Malgré les certificats médicaux et témoignages d'amis apportés, le juge des enfants demande une nouvelle enquête (avant une mesure éducative).
nouvelle enquete (avant une mesure educative).
Mon amie a-t-elle intêret à faire appel de cette décision ? Si elle ne le fait pas, cela signifie-t-il qu'elle est d'accord avec cette décision ?
La travailleuse sociale est-elle présente devant le juge en cas d'appel ?
La travailleuse sociale est-elle présente devant le juge avec les nouveaux enquêteurs (judiciaires) ?
Merci par avance de votre réponse. Bien cordialement
Roussette